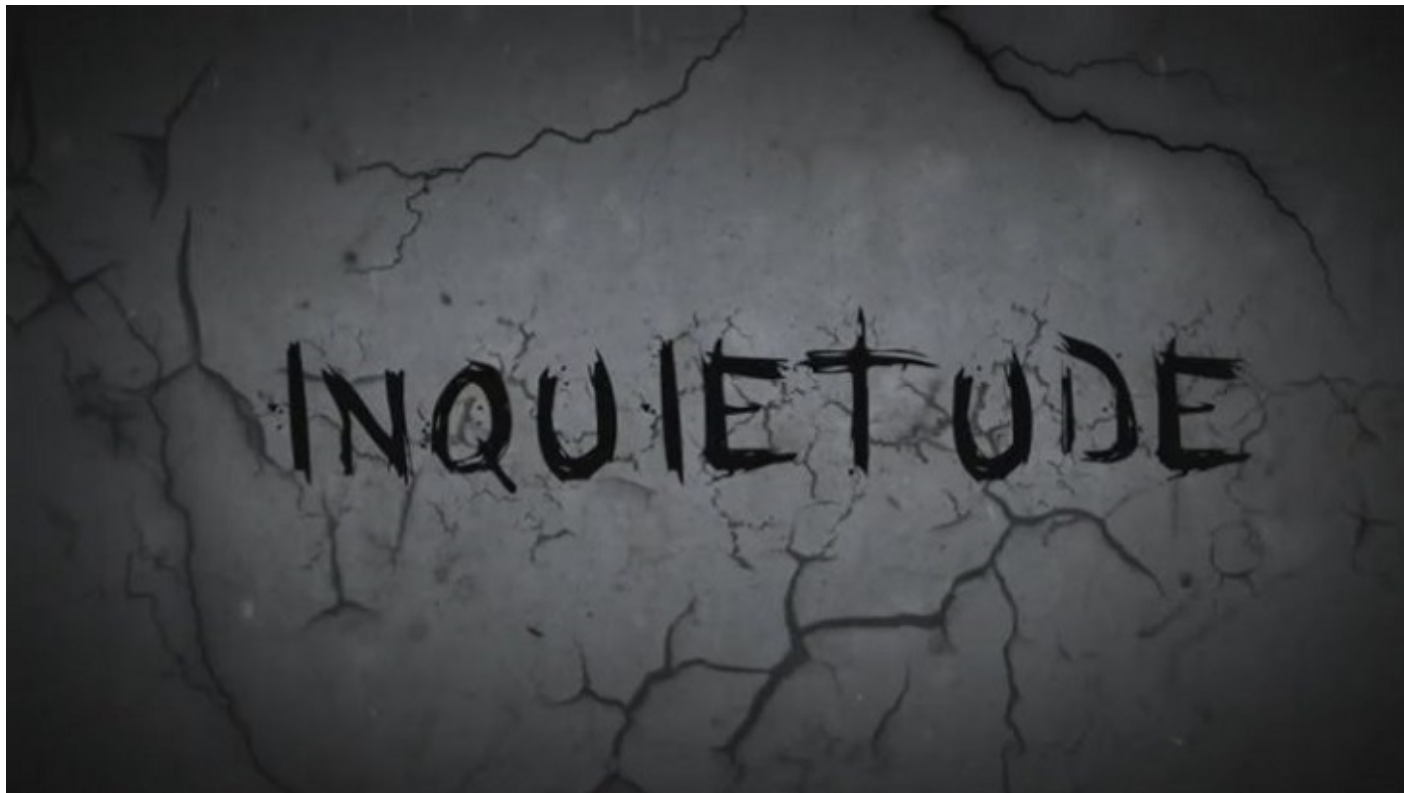


## La poignante inquiétude de l'après...



### *La poignante inquiétude de l'après...*

Avec la fin de ce premier semestre, on entre, symboliquement, dans une période qui se voudrait nouvelle. C'est presque « *le temps de l'après...* ». L'après de quoi ? De tout, finalement !

Celui de *l'après pandémie*, où plutôt celui de l'après confinement. Les communications récurrentes du gouvernement sont là pour le rappeler dans ces spots radiophoniques ou télévisuels : même moins virulent « *Le virus est toujours là !* ».

Celui de *l'après état d'urgence*. Légalement, il se termine le 10 juillet prochain. Il aura vécu plus de trois mois. Mais cet *après* reste malgré tout marqué par des dispositions législatives et réglementaires particulières pour que les entreprises puissent tenir. Ainsi en est-il du décret du 29 juin qui proroge jusqu'au 30 septembre les dispositions spécifiques de l'activité partielle pour les activités de Cars et bus touristiques et les Transports de voyageurs par taxis et véhicules de tourisme avec chauffeur (70% du taux horaire brut) mais qui, à cette heure, est encore source de beaucoup d'inquiétude tant son contenu n'est pas précis au regard des engagements politiques pris...

La pandémie a laissé ses stigmates sociaux et économiques. Partout, particulièrement dans le transport. Cet *après* risque fort d'être un autre « *avant* » : celui d'une crise annoncée qui ne sera pas sans conséquences de tous ordres, y compris politique. C'est du moins ce qu'annoncent beaucoup d'observateurs...

Celui de l'*après séquence électorale* des élections municipales. Plus de trois mois après le premier tour du 15 mars, le second tour du 28 juin dernier a confirmé la victoire éclatante du parti... des abstentionnistes ! Victoire invisible puisqu'elle ne se manifeste pas par les cris de joie, à 20h, à l'annonce officielle des résultats. Exultation des uns ; tristesse des autres. Silence assourdissant du camp de l'abstention : 58,4 % des électeurs inscrits se sont considérés ne sentent pas concernés par le choix de la gouvernance de leurs communes et de leur intercommunalité... Du jamais-vu dans ces élections. Avec, comme conséquence principale, le fait que certains maires soient élus avec une petite part, parfois infime, de l'électorat. Mais tant pis pour les autres ! La légitimité est dans les urnes, remplies ou pas. Pas de quorum pour élire, au second tour, le premier magistrat de sa ville ou de son village. Ni d'ailleurs pour aucun autre élu...

La forte poussée du vote écologiste s'inscrit dans ce contexte. Arrivés en troisième position lors des européennes de 2019, les Verts n'imaginaient pas qu'un an plus tard, à la tête de coalitions de gauche, ils seraient choisis pour gérer Marseille et Lyon (excusez du peu !), soit la deuxième et la troisième ville de France, mais aussi Bordeaux, Strasbourg, Tours, Poitiers, Besançon, Annecy... Loin d'avoir remisé au second plan l'urgence écologique, le confinement a, au contraire, accéléré la prise de conscience des citoyens, en particulier dans les métropoles...

A chaque fois, des quasi-inconnus, investis par leurs électeurs du devoir d'agir vite et fort pour lutter contre le réchauffement climatique, ont ébranlé l'ordre établi, renforçant l'impression de coup de balai donné par ce second tour. Une urgence écologique qui pourrait, bien au fil du temps, légitimer ces femmes et ces hommes devenus maires à prendre des décisions radicales. Ils ont ce pouvoir d'interdire les traversées de camions ou d'autocars dans leurs communes...

Qui sont les abstentionnistes ? Impossible de le dire. Chacun à ses bonnes ou mauvaises raisons sûrement. Et surtout, en l'absence d'une obligation légale de voter (comme celle de déclarer ses impôts, de les payer ou encore de porter assistance à une personne en danger, etc...) chacun est libre ! Ils se reconnaîtront en lisant ces lignes. Sans doute ne se sentaient-ils pas concernés par le vote du 28 juin ancrés dans la conviction, peut-être, qu'ils ne s'occupent jamais de politique. Fâcheux, car le politique, lui, va s'occuper d'eux !

Et dans cet *après* il ne s'agira plus de vociférer sur un rond-point pour crier à l'injustice de mesures jugées stigmatisantes pour la voiture et le camion, ou bien encore de regretter le temps béni d'avant où les taxes sur le carburant étaient moins élevées... Légion ou pas, celles et ceux qui, majoritairement, ne crient ni ne vocifèrent, mais votent, silencieusement, au cœur d'un dimanche à la campagne ou sous les lumières de la ville, légitiment les élus choisis. A quel que niveau que ce soit.

C'était comme ça avant. Ce sera comme ça après... Sauf si du fait que l'on ne s'en serve pas, la démocratie s'use, faute d'usagers et qu'on finisse par s'en passer... L'histoire, y compris récente, regorge d'exemples de ce type. Au titre des valeurs républicaines qu'elle promeut et qui fondent une partie de sa représentativité d'organisation professionnelle, corps intermédiaire, l'OTRE veut le rappeler et dire sa poignante inquiétude... pour ce temps d'après.

**Philippe BONNEAU**